Au lycée Anna Judic, vingt personnes touchées par la dyslexie

bénéficient d'un accompagnement

Lubin est élève en classe de seconde, au sein du lycée Anne Judic de Semur-en-Auxois. Il a été diagnostiqué dyslexique en classe de troisième. Ce trouble du langage écrit se manifeste par des confusions et inversions de sons et de lettres, des fautes d'orthographe, voire une écriture lente et illisible. Dans l'établissement côte-d'orien, vingt personnes en sont atteintes. Elles bénéficient d'un PAP (Projet accompagnement personnalisé). Cela leur donne droit notamment à l'aide d'une AESH (Accompagnant des élèves en situation de handicap) et à des tiers-temps pour les évaluations.

« Je parviens aujourd'hui à compenser mon handicap, indique Lubin, même s'il est parfois difficile de mémoriser l'orthographe. Je ne suis pas reconnu dyslexique, car le médecin scolaire a jugé que je n'avais pas besoin d'aménagement. » Il décrit une pathologie « souvent difficile à prendre en charge, notamment en raison du manque d'orthophoniste dans la région ». Il s'estime cependant encore « pénalisé » pour le bac de français.

Jeanne, élève de seconde, a quant à elle été diagnostiquée en CM1. « Je souffre de problèmes de compréhension, de manque d'attention et de fatigue », détaille-t-elle. Ses cours sont pré-imprimés, et elle bénéficie d'un tiers temps.

Un handicap qui peut demander des « aménagements importants » pour les enseignants, mais qui peut aussi être surmonté. « J'ai un élève de première qui était fortement touché, mais il a réussi à avoir son bac avec mention », précise Carole Zamboni, professeure d'histoire-géographie.